

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2021

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50,51,52,53,54,55,56,57,58,59,60,61,62,63

La séance est ouverte à 19h08 et levée à 22h40

Étaient présents : Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à partir du point 6) Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Noironte : M. Claude MAIRE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (Jusqu'au point 61) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient présents en visioconférence : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERNARD Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Étaient absents : Mme Anne BIHR Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Chauconne : Mme Valérie DRUGE Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Fontain : Mme Martine DONEY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancy : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : M. Olivier GRIMAITRE

Procurations de vote : F.GALLIOU à C.MAIRE, M-J.BERNABEU à J-P.MICHAUD, H.ALEM à C.LIME, G.BAILLY à M.LEMERCIER, A.BENEDETTO à S.GHARET, P.BILLEREY à O.GRIMAITRE, F.BOUSSO à F.PRESSE, N.BOUVET à A.MARTIN, F.BRAUCHLI à A.POULIN, C.CAULET à J-E.LAFARGE, A.CHASSAGNE à A.TERZO, J.CHETTOUH à M.ZEHAF, P.CREMER à K.BERTAGNOLI, B.CYPRIANI à J-E.LAFARGE, K.DENIS-LAMIT à C.VARET, C.DEVESA à M.ETEVENARD, L.FAGAUT à M.LAMBERT, L.GAGLILOLO à A.POULIN, A.GHEZALI à S.COUDRY, V.HALLER à N.SOURISSEAU, P.C. HENRY à C. VARET, D. HUGUET à F. PRESSE, A. LAROPPE à A. CHAUVET, JE. LOUHKIAR à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à N. SOURISSEAU, L.MULOT à C.WERTHE, M.PIGNARD à C.WERTHE, Y.POUJET à N.BODIN, K.ROCHDI à C.BARTHELET, J-H.ROUX à N.BODIN, J.SORLIN à F.BAEHR, S.WANLIN à F.BAEHR, A.BLESSEMILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à C.MAGNIN-FEYSOT, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, F.BAILLY à O.LEGAIN, C.BOTTERON à M.FELT, V.DRUGE à P.AYACHE, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à J-F.MENESTRIER, M.LEOTARD à J-M.BOUSSET, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, P.OUDOT à G.ORY, J.SIMONDON à B.VUILLEMIN, R.BOROWIK à J-P.JANNIN, H.TRUDET à P.SIMONIN, C.LINDECKER à F.LAIDIE, A.NAPPEZ (jusqu'à la question 5) à Y.GUYEN, P.CORNE à F.TAILLARD, P.PERNOT à F.RACLOT, P.CONTOZ à J-P.JANNIN, L.BERNARD à J-P.MICHAUD, J-M.CAYUELA à D.HUOT, V.FIETIER à D.HUOT, B.LOUIS à F.TAILLARD, A.OLSZAK à P.CHANEY, D.GAUTHEROT à G.ORY, N.DUSSAUCY à J-M.BOUSSET, J.ADRIANSEN à D.LEGAIN, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à L.ALLAIN, J-M.JOUFFROY à Y.MAURICE, J-C.CONTINI à F.RACLOT.

Délibération n°2021/005938

Rapport n°33 - Investissements dans les voies intercommunales - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne

Investissements dans les voies intercommunales Demande de subvention auprès de l'Union Européenne

Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-Président

Commission : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Programme renouvellement voirie périurbain »	Montant de l'opération : 850 000 € HT en dépenses 680 000 € HT en recettes
<i>Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026</i>	

Résumé :

La Région BFC, dans le cadre d'un plan de relance REACT'EU, finance les travaux d'investissement sur les voies communales ou intercommunales faisant la liaison entre la forêt et le réseau routier proprement dit.

Grand Besançon Métropole, au titre de ses programmes annuels de gros entretien des voiries transférées, souhaite bénéficier des financements proposés par l'Union Européenne (FEADER) avec une prise en charge espérée de 80% des dépenses liées au projet.

I. Contexte

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2019, Grand Besançon Métropole est compétente au titre des travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER), notamment concernant les voiries transférées et qui desservent les massifs forestiers.

Un appel à projet a été lancé par la Région, autorité de gestion des fonds européens, dans le cadre du plan de relance REACT'EU. Il a pour objet de financer les travaux réalisés sur les voies communales et intercommunales pour faciliter l'accès et le défragement des massifs forestiers en garantissant une gestion durable des forêts.

Les voies suivantes notamment, sont éligibles à l'appel à projet :

CUSSEY-SUR-L'OGNON - rue de la Famine
DEVECEY – chemin des Criantes
AMAGNEY – rue de la Chirette
FONTAIN - chemin du Bas de la Forêt
LA CHEVILLLOTTE : route de Nancray
LA VEZE : chemin du Puits de l'Etançon
LA VEZE : chemin des Champs Courbes
NANCRAY : pré du Moulin
VELESMES ESSARTS : Chemin de Vaugrenans : (accès Bois des Saussottes)
TORPES : Chemin de la Piroulette (accès Bois du marquis et Les Rans d'Archaux)
ROSET FLUANS : Rue de la Forêt de chaux (accès forêt de chaux)
PELOUSEY : Chemin de Champagney
CHAUCENNE : Bois de Noironte
NOIRONTE : rue d'Emagny

Cette liste prévisionnelle est susceptible d'évoluer. Les opérations éligibles, devront :

- Desservir des massifs forestiers supérieurs à 25 ha
- être achevées et facturées au plus tard en 2024
- être validées par les comités de secteur.

II. Plan de financement prévisionnel

Dans le cadre du Plan de relance REACT'EU et au titre du programme de développement durable (PDR), l'Union Européenne (FEADER) est susceptible de financer les dépenses liées au projet à hauteur de 80% de leur montant HT.

Le coût prévisionnel des travaux pour l'ensemble des voies listées ci-dessus est de 850 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

Union Européenne (FEADER) :	680 000 €
Grand Besançon Métropole :	<u>170 000 €</u>
Total	850 000 €

En l'absence de financements communautaires, GBM se réserve le droit de ne pas procéder aux travaux sur les voies citées.

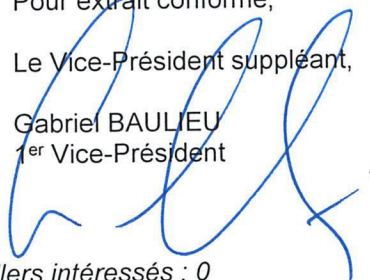
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le projet et le plan de financement prévisionnel ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Pour : 120

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*